

Demande d'adhésion Saison 2020/2021

Informations sur l'adhérent

Licence n° :

Nom : **Prénom :** **Sexe :** M ou F

Date naissance :/...../..... **Nationalité (*) :**

Type de licence : Loisir ou Compétition (*rayez la mention inutile*)

(*) Etrangers : Pour les étrangers, quels que soient la nationalité et l'âge, joindre à ce formulaire le justificatif de résidence en France ou la photocopie de la carte de séjour ou la carte de résident en cours de validité.

Adresse complète :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone athlète (*ou des parents pour les mineurs*) :

ATTENTION : la FFA adresse la licence à chaque adhérent par voie électronique.

Le courriel, s'il existe, est donc **INDISPENSABLE** (merci d'écrire lisiblement et en majuscules de préférence).

Adresse mail du licencié (*ou des parents pour les mineurs*) :

Adhésion au club

Je souhaite adhérer au club **SCO ANGERS ATHLE / SCO TRELAZE** (*rayez la mention inutile*) pour la saison **2020/2021**

- Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.
- Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information et du règlement intérieur du club et m'engage à les respecter. (**Documents disponibles sur simple demande ou sur le site du club**)

Afin de participer au bon fonctionnement de l'association, en tant qu'athlète ou parent d'athlète (pour les enfants nés en 2006 ou après), je m'engage à être bénévole pour minimum deux actions. Mon engagement au « Pacte Bénévole » me permet d'avoir une remise de 65 € sur le prix de ma licence. Je choisis les deux actions suivantes :

- Pellouailles - Angers (matin) - dimanche 11 avril 2021
- Pellouailles - Angers (matin) - dimanche 11 avril 2021 - Je viens accompagné de (Nom Prénom)
- Pellouailles - Angers (matin) - lundi 12 avril 2021
- Trails Urbains Angers (après-midi) - samedi 5 juin 2021
- Trails Urbains Angers (matin) - dimanche 6 juin 2021
- Trails Urbains Angers (matin) - dimanche 6 juin 2021 - Je viens accompagné de (Nom Prénom)
- Trails Urbains Angers (matin) - lundi 7 juin 2021
- Devenir juge (1 formation de 3h + 3 compétitions stade à faire) - (**Cette action compte double**)
- Pour les BE/MI : suivre la formation de Jeune Juge
- Catégories EA/PO : participation des parents lors des plateaux « Kids Athlétics »
- Autre à indiquer : (cf. liste consultable sur le site du club) :

- En cas d'annulation de la compétition, mon action pour le club sera considérée comme réalisée.
- Pour les parents ayant plusieurs enfants dans les catégories EA - PO - BE - MI, un seul engagement de « pacte bénévole » sera demandé.
- Un chèque de caution de 65 € sera demandé au moment de l'adhésion. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué dès que les deux actions seront réalisées.
- Le Cross du Courrier de l'Ouest ne figure pas dans la liste des actions en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. Un appel à bénévole pourra être fait lorsque nous aurons plus d'informations sur la compétition.

Je souhaite faire des actions complémentaires pour mon club en plus des deux obligatoires.

Le maillot du club

Le maillot du club est obligatoire pour toutes les compétitions officielles sous l'égide de la F.F.A. (des catégories BE à VE).

De Benjamin à Vétéran → 25 € le maillot

Pour EA et Poussin → le maillot est compris dans le prix de la licence

Avez-vous le maillot du club ? Oui Non Taille du maillot :

Certificat médical (cocher une des 3 cases)

- Je fournis un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme, y compris en compétition **datant de moins de six mois**. Date du certificat médical : ____ / ____ / _____
- Je fournis le questionnaire de santé avec ma demande de renouvellement.
- J'ai répondu au questionnaire de santé en ligne sur mon Espace Personnel FFA.

Cotisation et chèque de caution

Je règle la cotisation : l'adhésion → chèque à l'ordre de **SCO ANGERS ATHLE** ou **SCO TRELAZE** (*rayez la mention inutile*)

Le maillot et la caution → chèque à l'ordre de **SCO ANGERS ATHLE**

L'athlète non licencié au 15/09/2020 ne pourra plus s'entraîner sous la responsabilité du club

Adhésion avec le pacte bénévole (*)

Catégories	Renouvellement Avant le 24/09/20	Renouvellement Après le 24/09/20	Nouvelle adhésion	Inclus dans la cotisation
Ecole Athlé et Poussin (2010 à 2014)	135 €	145 €	145 €	Maillot, Gourde et Gymbag
Benjamin- Minime (2006 à 2009)	135 €	145 €	145 €	-
Cadet à Master (2005 et avant)	135 €	145 €	145 €	-
(*) plus Chèque de caution de 65 €				

- Une remise de 20 € est accordée sur la deuxième licence dans le même cercle familial (Parents, enfants, conjoint), 25 € à partir de la 3^{ème} licence.
- Le parrainage d'un nouveau licencié donne droit à un bon d'achat de 30 € à la boutique du club (possibilité de parrainer plusieurs personnes, les bons d'achat se cumulent).
- Pas de cumul licence cercle familial et bon d'achat.
- 50% du montant de la licence est reversé aux instances (FFA, Ligue, Comité Départemental, Omnisports)

Adhésion sans le pacte bénévole

Catégories	Renouvellement Avant le 24/09/20	Renouvellement Après le 24/09/20	Nouvelle adhésion	Inclus dans la cotisation
Ecole Athlé et Poussin (2010 à 2014)	200 €	210 €	210 €	Maillot, Gourde et Gymbag
Benjamin-Minime (2006 à 2009)	200 €	210 €	210 €	-
Cadet à Master (2005 et avant)	200 €	210 €	210 €	-

- Une remise de 20 € est accordée sur la deuxième licence dans le même cercle familial (Parents, enfants, conjoint), 25 € à partir de la 3^{ème} licence.
- Le parrainage d'un nouveau licencié donne droit à un bon d'achat de 30 € à la boutique du club (possibilité de parrainer plusieurs personnes, les bons d'achat se cumulent).
- Pas de cumul licence cercle familial et bon d'achat.
- 50% du montant de la licence est reversé aux instances (FFA, Ligue, Comité Départemental, Omnisports)

Possibilité de réduction avec Culture Pass (Région) et partenaire club (Ville d'Angers).

Possibilité de règlement avec chèques vacances ou coupons sport.

Possibilité de règlement en 3 fois.

- J'ai besoin d'une facture pour mon comité d'entreprise

Dossier complet (bulletin d'adhésion, règlement et certificat médical) à remettre sous enveloppe lors d'une permanence :

Sur Angers au stade Mikulak :

Permanences pour toutes les catégories

- Mardi 8 septembre 18h-19h30
- Mercredi 9 septembre 14h-16h
- Vendredi 11 septembre 18h-19h30
- Samedi 12 septembre 10h-12h
- Mercredi 16 septembre 18h-19h30
- Vendredi 18 septembre 18h- 19h30
- Jeudi 24 septembre 18h-19h30

Permanences spéciales catégories jeunes (enfants nés entre 2006 et 2014)

- Mercredi 9 septembre 14h-16h
- Vendredi 11 septembre 18h-19h30
- Vendredi 18 septembre 18h- 19h30

Sur Trélazé au stade de la Goducière :

- Mercredi 2 septembre 14h-15h30 (et/ou Mercredi 9 septembre à reconfirmer)
- Samedi 12 septembre 10h- 12h

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Le ____ / ____ / _____ à

Signature du Licencié <i>(Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)</i>		Signature du Président du Club	
--	--	--------------------------------	--

Si vous souhaitez une attestation de paiement de la cotisation 2020/2021, veuillez cocher la case ci-contre :

- ➔ Je m'assure d'avoir complété cette demande d'adhésion (4 pages)
- ➔ De fournir mon certificat médical à jour
- ➔ De signer la charte du club (1 page)
- ➔ De fournir « l'annexe pour les athlètes mineurs » si j'ai - de 18 ans

CHARTRE DU CLUB

ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS ET DES DIRIGEANTS

Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade

Promouvoir l'esprit sportif

Respecter la politique du club

Accompagner et encadrer les athlètes en compétition

ENGAGEMENT DES ATHLÈTES

Respecter ses partenaires, les juges, les entraîneurs, les dirigeants

Respecter les consignes des entraîneurs, le matériel, les horaires

Porter le maillot du club lors des compétitions

Participer à la vie du club (bénévolat = au minimum 2 actions dans l'année)

ENGAGEMENT DES PARENTS D'ATHLÈTES (MINEURS)

Respecter les juges, les entraîneurs, les dirigeants

Respecter les horaires des entraînements

Accompagner son enfant en compétition

Signature de l'athlète et/ou de son représentant légal

ANNEXE POUR LES ATHLETES MINEURS

Différentes Autorisations parentales :

1-POUR PRATIQUER

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Père Mère Représentant légal autorise mon enfant

NOM :

Prénom :

- À pratiquer des activités sportives athlétiques au sein de SCO ANGERS ATHLE ou de l'une de ses sections locales.
- Au début de chaque séance, je m'engage à ne pas quitter la surveillance de mon enfant avant de m'être assuré(e) de la prise en charge effective de celui-ci par un responsable de l'association chargé de l'accueillir.
- À la fin de chaque séance, je m'engage à venir rechercher mon enfant aux horaires prévus pour la fin des activités et en cas de retard exceptionnel à avertir immédiatement un responsable de l'association.
- Autorise les dirigeants, entraîneurs et parents d'athlètes à véhiculer mon enfant lors des compétitions et des déplacements en cas d'incapacité de ma part à effectuer ce transport moi-même.
- En cas de blessures accidentelles et en cas d'urgence, j'autorise un médecin à pratiquer tous les examens médicaux nécessaires à l'établissement d'un diagnostic.
- J'autorise en cas d'extrême urgence toute intervention médicale ou chirurgicale, y compris avec la phase d'anesthésie-réanimation que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

2- PRELEVEMENT SANGUIN POUR LES ATHLETES MINEURS

Conformément à l'article R.232-45 du code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage,

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Père Mère Représentant légal

de **NOM :**

Prénom :

autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

3- POUR RENTRER SEUL

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Père Mère Représentant légal autorise, n'autorise pas mon enfant

NOM :

Prénom :

Licencié(e) à **SCO ANGERS ATHLE / TRELAZE (rayer la mention inutile)** à venir aux entraînements et à rentrer seul(e) par ses propres moyens. J'ai pris acte que la responsabilité du club commence à partir du moment où l'athlète se présente aux responsables et s'arrête à la fin de l'entraînement.

Le ____ / ____ / _____ à _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » Père, Mère ou Tuteur